

RSPG – Activités 2023 – 2024

Participation des adhérents aux frais engagés par le club

Introduction

Pour les activités d'intérieur, la RSPG engage des dépenses pour :

- L'utilisation temporaire de locaux
- La rémunération d'animateurs professionnels, pour des raisons de sécurité (Aquagym) ou faute d'animateur bénévole breveté (Gymnastique de maintien en forme).

Le club doit équilibrer son budget, sans perte ni profit ; c'est la raison pour laquelle il est demandé aux adhérents de participer à ces frais (voir également le tableau des activités, programme et horaires)

Frais d'utilisation temporaire de locaux

Pour chacune des activités pratiquées entièrement ou partiellement en salle G.Giroud, louée à l'ASCEE 05, il vous est demandé de régler **10 €** par chèque à l'ordre de la RSPG, pour l'ensemble de la saison. Par exemple, pour la pratique du Tai-chi et du Yoga : chèque de 20 €.

Frais d'animation professionnelle + 10€ pour la salle

- Aquagym : **40 €** pour la saison
-
- **Gymnastique de maintien en forme** : votre participation 55€+10€ = 65 € pour la saison
-
- **Hatha yoga** : Votre participation pour la saison 15€+ 10€ = 25€ pour la saison

Rappel

Les inscriptions aux activités d'intérieur (et de plein air) se dérouleront salle Dum'art, au rez-de-chaussée, 14 Av. Commandant Dumont, Gap, de 9h à 11h les mercredis 30 août, 06 et 13 septembre

Mise à jour : 03.08.2023